E.G.L.

Organisation de la CEPGL pour l'Energie des Pays des Grands Lacs

Burundi. RD Congo. Rwanda

SITUATION DETAILLEE DU PROJET HYDROELECTRIQUE REGIONAL RUZIZI III ET INFRASTRUCTURES ASSOCIEES, POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2026

Bujumbura, Octobre 2026

Table des matières **Page**

1. Feuille de route.....1
2. Processus de recrutement de l'entreprise de construction de la Centrale hydroélectrique régionale de Ruzizi III (IAC/EPC).....2
3. Processus de recrutement de l'Ingénieur Indépendant.....3
4. Agent de probité.....4
5. Audit juridique des Accords de Projet.....4
6. Processus d'agrément de REL comme entreprise communautaire.....5
7. Panels d'Experts Indépendants.....5
8. Acquisitions des terres.....6
9. Activités environnementales et sociales.....7
10. Levée du Cas de Force majeure.....8
11. Plan de Développement Local(PDL).....9
12. Notification aux Etats riverains (Tanzanie et Zambie) du Projet Ruzizi III.....9
13. Ingénierie.....10
14. Financement du Projet.....10
15. Coûts de développement autorisés.....11
16. Engagement des parties prenantes.....13
17. Questions transfrontalières.....14
18. Processus de recrutement d'un Cabinet chargé d'élaborer l'Etude de Développement d'un Marché intégré de l'Energie dans la Région des Grands-Lacs.....15
19. Processus de recrutement d'un Bureau d'études chargé de l'Etude de Renforcement de capacités, Facilitation en vue de l'adoption officielle dans tous les pays de la CEPGL d'une

Méthodologie de tarification commerciale harmonisée pour un Secteur de l'Electricité bancable et performant et de mesures de mise en œuvre.....16
20. Processus de recrutement d'un consultant chargé de l'élaboration de la Politique énergétique de la CEPGL et de son Plan d'action stratégique de mis en œuvre.....16
21. Processus de recrutement d'un consultant individuel chargé de l'élaboration d'une Stratégie de développement des Energies Renouvelables dans la CEPGL.....17
22. Etude de faisabilité, d'APD et DAO pour la Réhabilitation, la Fiabilisation et l'Extension des Réseaux MT/BT de distribution d'électricité à l'Est de la RDC.....18
23. Processus de recrutement d'un cabinet d'Audit pour les exercices 2025,2026 et 2027.....19
24. Infrastructures associées.....19
A. Poste 220 kV de Kamanyola.....19
B. Ligne 220 kV Kamanyola-Buhandahanda.....21
C. Ligne 220 kV Kamanyola-Karongi.....22
D. Ligne 220 kV Kamanyola-Bujumbura.....23
E. Nouveau Poste national 220 kV de Buhandahanda.....24

Tel qu'il est monté en Partenariat Public Privé, la partie privée qui développe le Projet apporte 20% du total de la dette et 70% des fonds propres quand la partie publique qui suit le Projet apporte 80% du total de la dette et 30% des fonds propres.

C'est un nouveau modèle qui, des fois, pose problème dans l'application à la lettre de certaines procédures existantes. Ce qui nécessite quelques fois des adaptations par rapport à la situation réelle du Projet.

Situation au 30 Septembre 2026

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
1	**Feuille de route**	• Conformément aux recommandations de la réunion de Nairobi du 23 au 27 février 2026, REL a partagé, en date du 06/03/2026, la nouvelle Feuille de route qui fixe la nouvelle date de clôture financière au 31décembre 2026. • Cependant, étant donné que certains Bailleurs de fonds, dont la Banque mondiale et la BEI, ont déjà indiqué que les délais prévus pour la présentation du Projet à leurs Conseils d'Administration, en vue	Mise à jour de la Feuille de Route, par REL, en tenant compte des délais prévus par les Bailleurs de fonds pour la présentation du Projet à leurs Conseils d'Administration.	Le chemin critique vers la Clôture Financière reste la fin des activités de mobilisation, par les Etats contractants, des financements du Projet auprès des Bailleurs de fonds en vue de conclure les différents Accords y afférents.

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		de l'approbation de leurs financements respectifs, ne concordent pas avec ceux figurant dans cette Feuille de route, REL devra proposer une nouvelle Feuille de route tenant compte des délais exprimés par les Bailleurs de fonds.		
2	**Processus de recrutement de l'entreprise de construction de la Centrale hydroélectrique régionale Ruzizi III (IAC/EPC)**	• Poursuite des réunions sur les optimisations techniques et financières entre REL et le Candidat retenu pour l'ingénierie, l'approvisionnement et la construction des ouvrages de l'aménagement hydroélectrique régional Ruzizi III (IAC/EPC) ; • Tenue de la réunion en ligne en date du 10/09/2026 au cours de laquelle REL a communiqué les informations suivantes : ✓ A l'issue des négociations entre REL et le candidat EPC retenu, le coût du contrat EPC a été révisé à la baisse, passant de 754 MUSD à 700 MUSD ;	• Recherche, par le Groupement EPC, d'un nouveau membre Electromécanicien ; • Evaluation de ce nouveau membre et du Groupement d'Entreprises ainsi constitué, au regard des exigences du Dossier de la Demande de Propositions ; • Signature du contrat EPC.	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		✓ L'un des membres du Groupement EPC, qui devait apporter son expertise dans le domaine de l'Electromécanique, s'est retiré du Groupement ; ✓ La Banque mondiale a autorisé le Groupement à procéder au remplacement dudit membre.		
3	**Processus de recrutement de l'Ingénieur Indépendant**	• Formulation des commentaires sur l'avis de REL portant sur divers documents produits par le Consultant GRUNER STUCKY, dont quatre CV d'Experts proposés pour le remplacement des premiers contenus dans les Propositions Techniques du Consultant pour les postes PC-1; PC-10; PC-11 et, PC-12; la version révisée et corrigée du Formulaire Tech-4 ainsi que la version révisée et corrigée de la Proposition Financière, visant particulièrement la conversion des	• Finalisation de la rédaction du Rapport de négociation ; • Demande à la Banque mondiale de son avis de non-objection sur le rapport de négociation et le projet de contrat. • Signature du contrat dès la réception de l'avis de non-objection sollicitée à la Banque mondiale.	• Le processus de recrutement de l'Ingénieur Indépendant, de même que la gestion de son contrat, sont menés conjointement par l'EGL et REL.

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		taux unitaires des Honoraires en Euro ; • Demande par REL des dernières informations au candidat retenu au poste d'Ingénieur Indépendant, afin de finaliser la négociation de son contrat.		
4	**Agent de Probité**	• Le Prestataire de Services d'Assurance de Probité participe aux différentes séances de négociation entre REL et le soumissionnaire retenu.	• Coordination conjointe, par REL et la Banque Mondiale, des activités de l'Agent de Probité. • Partage simultané avec EGL, par REL, de toutes les correspondances adressées aux Bailleurs de fonds concessionnels et de tous les Rapports de l'Agent de probité.	
5	**Audit juridique des Accords de Projet**	Les Conseils des différentes Parties (Public, Privé) ont poursuivi le toilettage juridique des différents projets d'Avenants. La rédaction de ces projets d'Avenants étant presque	Tenue de la 14ème Réunion du Comité de Pilotage pour la validation desdits Avenants aux fins de signatures.	La signature des Avenants nos 5 et 6 devra intervenir à l'issue de la 14ème réunion du Comité

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		finalisée, il reste aux Parties de se convenir sur la date de sa finalisation effective avant de les envoyer aux Etats pour signature.		de Pilotage prévue au cours du mois de Novembre 2026.
6	**Processus d'agrément de REL comme Entreprise Communautaire**	• Le Burundi et le Rwanda ont déjà donné un avis favorable. • Le Document est en passe de signature par Madame la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères de la RDC.	Octroi à REL, par l'ensemble des États membres, du statut d'entreprise communautaire de la CEPGL.	
7	**Panel d'Experts Indépendants**	• Organisation, par EGL et REL, du 17 au 21 Août 2026, d'une visite des sites par les Experts du Panel pour la conformité environnementale et sociale. Cette visite avait pour objectifs de : ✓ Evaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre des instruments environnementaux et sociaux, en particulier le PAR, ✓ Echanger avec les Comités de Réinstallation du Rwanda et de la RDC,	• Transmission, aux Bailleurs de fonds, par l'EGL, du Rapport consolidé des Experts de chaque Panel, afin de la consolidation, par ces Bailleurs, du dossier à soumettre à leurs Conseils d'Administration en vue de l'approbation du financement consenti au Projet.	• La Banque Mondiale et REL ont convenu que la présence de quatre Experts suffit pour considérer que le Panel pour la Sécurité du Barrage est au complet.

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		✓ Observer les conditions sur le terrain, et ✓ Formuler des recommandations indépendantes à l'intention de REL, des Etats contractants et des Bailleurs de fonds ; • EGL a finalisé l'analyse des rapports individuels remis par ces Experts membres du Panel pour la Conformité environnementale et sociale. • L'analyse du Rapport de l'Expert Géotechnicien est pour le moment en cours.		
8	**Acquisition des terres**	• Tenue, du 23 au 24 juillet 2026, de la réunion des Membres de l'Unité Commune de Mise en Œuvre du Projet (UCMO), des Représentants des Populations affectées par le projet et des Autorités locales de la province du Sud-kivu pour analyser et valider le budget consolidé du PAR sur la rive congolaise ;	• Transmission par l'EGL, au Ministre en charge des Finances de la RDC, du rapport validé pour l'introduction de la requête, à la BAD, visant la mise à disposition des fonds de mise en œuvre du PAR (expropriations, etc.) ;	• Le coût total pour la mise en œuvre du PAR est estimé à 21 192 600 USD. • La Note conceptuelle élaborée par REL relative à la mise en œuvre du PAR du Projet Ruzizi III

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		• Analyse de la Note conceptuelle élaborée par REL relative à la mise en œuvre du Plan d'Action de Réinstallation du Projet Ruzizi III. • Les observations de l'EGL sur cette Note ont été transmises à REL le 17 juillet 2026.	• Déclaration de la date butoir de notification pour la signature des formulaires.	prévoit la période de paiement des indemnisations sur les deux rives avant la fin de l'année 2026 • La procédure interne de mise à disposition, par la BAD, des fonds dédiés aux expropriations est en cours d'instruction en interne après la requête de financement à la BAD faite par le Rwanda.
9	**Activités environnementales et sociales**	Organisation par REL, du 17 au 21 Août 2026, de la 1ère visite des Sites à l'endroit des Experts du Panel pour la Conformité environnementale et sociale.	• Transmission à EGL par chaque Bailleur de fonds d'une Note synthèse des conditions nécessaires à la présentation du Projet à	• La BAD doit publier les rapports EIES pendant 120 jours après la fin de la réévaluation des terres en cours.

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		Ont participé à cette visite deux Experts (Expert Social, Socio-Anthropologue, Expert Santé-Sécurité-Environnement).	son Conseil d'Administration, y compris les aspects environnementaux et sociaux ; • Réponses par REL aux commentaires et préoccupations des Conseillers techniques des Bailleurs de fonds dans le cadre de leur processus d'évaluation E&S.	Cela retardera la date du Conseil d'Administration de la BAD et la Clôture Financière qui s'ensuivra. REL est en train de discuter des options d'atténuation avec la BAD et les États Contractants. • EGL demande à la BAD de partager le rapport produit par les Conseillers techniques des Bailleurs de fonds sur l'EIES.
10	**Levée du Cas de Force Majeure**	REL a envoyé, *en date du 22 septembre 2025,* à l'EGL une Lettre de confort par laquelle elle affirme que ni elle, ni ses Sponsors ne comptent se	Attente par EGL d'une correspondance de REL lui notifiant la mainlevée	Le cas de Force Majeure n'a été invoqué qu'en raison de la difficulté de

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		désengager du Projet, nonobstant le Cas de Force Majeure persistant.	dudit Cas de Force Majeure.	réévaluer les terres sur la rive congolaise. Or, aujourd'hui, la réévaluation des terres sur cette rive a été finalisée. Par conséquent, son maintien n'a plus de raison d'être.
11	**Plan de Développement Local (PDL)**	Lors de la réunion de concertation des Bailleurs de fonds, tenue à Nairobi du 18 au 21 novembre 2025, les Parties ont convenu que les Etats soumettraient à la Banque mondiale des projets financièrement réalisables, élaborés en tenant compte du budget disponible. Toutefois, le Rwanda a demandé que cette activité ne soit pas prise en considération.	• Transmission à la Banque Mondiale par chaque Etat Contractant du PDL • Identification, par la Banque Mondiale, des projets à mettre en en œuvre.	
12	**Notification aux Etats riverains (Tanzanie et**	Activité déjà faite par l'EGL et aucune préoccupation n'a été soulevée par l'un ou l'autre Etat.	Elaboration par EGL des réponses aux éventuelles préoccupations qui	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
	Zambie) du Projet Ruzizi III		seraient soulevées par les Etats riverains.	
13	**Ingénierie**	• Préparation en cours, par REL, des réponses aux commentaires techniques des Bailleurs de fonds non concessionnels et de leurs Conseillers. • Visite du site par le Conseiller technique des Bailleurs de fonds non concessionnels.	• Partage avec l'EGL, par REL, des commentaires techniques de Bailleurs de fonds non concessionnels. • Collaboration entre EGL, REL et les Experts du Panel pour la Sécurité du barrage. • Poursuite, par REL et dès que possible, des activités d'échantillonnage des sédiments suspendues à cause de la situation sécuritaire dans la zone du Projet.	
14	**Financements du Projet**	Poursuite des échanges entre les Parties prenants sur les projets d'Accords de financement, notamment l'Accord de Coordination	• Tenue de la 14ème Réunion du Comité de Pilotage à laquelle participeront REL, les	Selon les négociations en cours entre la Société de Projet REL et l'entreprise EPC

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		et les Accords de rétrocession ; les Accords de financements de base étant en cours d'élaboration par chaque Bailleur de fonds.	Sponsors de REL et les Bailleurs de fonds pour la finalisation des Accords de financement. • Partage par les Bailleurs de fonds des accords de financement de base. • Requête des Etats auprès des Bailleurs de fonds visant à solliciter une augmentation de leurs contributions au financement du Projet, compte tenu du coût actuel de l'EPC, qui dépasse largement les prévisions.	retenue, les États contractants devraient mobiliser un financement additionnel estimé entre 180 millions USD et 250 millions USD. Le montant définitif de ce financement sera déterminé à l'issue de ces négociations.
15	**Coûts de développement autorisés**	• La clôture financière n'ayant pas pu intervenir le 30 septembre 2025, comme prévu par l'Avenant n°3 à la Convention Commune d'Achat	Finalisation du projet d'Avenant sur l'augmentation du Plafond des coûts de	• Le Conseil d'Administration de la BEI a approuvé une

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		d'Electricité, REL et ses Sponsors ont sollicité une nouvelle augmentation du plafond des Coûts de Développement autorisés, d'un montant de 10 540 693 USD, portant ainsi le nouveau plafond de 28 696 852,57 USD à 39 237 545,57 USD. • Le 15 avril 2026, l'EGL a adressé aux Sponsors de REL une correspondance portant notamment sur l'acceptation, par les Etats contractants, d'un relèvement du plafond des Coûts de Développement Autorisés, pour un montant additionnel de 10 540 693 Dollars américains. • En date du 11 mai 2026, EGL a reçu, de REL, un projet d'Avenant (Avenant n° 6) conséquent à cette augmentation.	développement et sa signature par les Parties concernées.	subvention d'investissement additionnel d'un montant de cinq millions d'Euros (5M€), en faveur de REL, en vue de la couverture d'une partie des coûts de développement. Ce montant sera converti, à la clôture financière, en participation au capital social pour le Burundi et pour le Rwanda ; • Global Affairs Canada a quant à lui accepté d'octroyer aux Sponsors de REL un financement sous forme de

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		• Ce projet d'Avenant est en cours de finalisation par l'EGL et ses Conseils en même temps que le projet d'Avenant n° 5.		Subvention pour appuyer la tenue des prochaines réunions du Comité de Pilotage ; • EGL estime que le projet d'Avenant n° 6 devrait être intégré dans l'Avenant n° 5 d'autant plus que les clauses visées sont dans la Convention Commune d'Achat d'Electricité (CCAE), objet de projet d'Avenant n° 5.
16	**Engagements des parties prenantes**	• Participation à la réunion tenue à Paris, du 21 au 22 Septembre 2026 sur les principaux termes de l'Accord de coordination entre les	• Coordination continue, par EGL et REL, de l'engagement des Partie Prenantes	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		Bailleurs de fonds non concessionnels et les Etats contractants. • Consolidation en cours, par les Etats, des observations et commentaires sur le projet de l'accord de coordination. • Poursuite des échanges entre les Parties sur le dossier relatif à la Garantie supplémentaire de liquidités exigée par les Bailleurs de fonds non concessionnels laquelle doit être apportée par les Acheteurs.	• Transmission, par la SFI, aux Sociétés nationales d'électricité et aux États contractants, des documents requis pour la mise en place de la Garantie supplémentaire de liquidités. Chaque Société nationale d'électricité est appelée à transmettre ces documents aux banques commerciales qu'elle aura identifiées en vue de l'émission et de la prise en charge de cette Garantie, conformément aux exigences des Bailleurs de fonds non concessionnels.	
17	**Questions transfrontalières**	• Lors de la réunion de concertation des Bailleurs de fonds, du 18 au 21 novembre 2021 à Nairobi, REL a	Poursuite des échanges entre le SEP/CEPGL, EGL, REL et les Services	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		souhaité la poursuite des échanges entre le SEP/CEPGL, EGL, REL et les Services concernés en vue de l'application du régime de la CEPGL aux mouvements transfrontaliers garantissant la libre circulation des biens et des personnes pendant la phase de construction.	concernés en vue de l'application du régime de la CEPGL aux mouvements transfrontaliers.	
18	**Processus de recrutement d'un Cabinet chargé d'élaborer l'Etude de Développement d'un Marché intégré de l'Energie dans la Région des Grands-Lacs**	La procédure est en cours : • Les travaux du Comité chargé d'évaluer les Manifestations d'Intérêt et établir la Liste restreinte ont été achevés en mai 2025. • EGL a envoyé à la BAD la requête d'avis de non-objection sur le Rapport d'évaluation et la Liste restreinte, ainsi que sur la Demande de Propositions respectivement le 03/06/2025 et le 30/06/2025. • Lors de la réunion en ligne du 30 janvier 2026, la BAD a indiqué que l'avis demandé pourrait être délivré avant la fin du mois de février 2026.	Poursuite de la procédure dès réception des avis demandés à la BAD.	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
19	**Processus de recrutement d'un Bureau d'études chargé de l'Etude de Renforcement de capacités, Facilitation en vue de l'adoption officielle dans tous les pays de la CEPGL d'une Méthodologie de tarification commerciale harmonisée pour un Secteur de l'Electricité bancable et performant et de mesures de mise en œuvre.**	Poursuite de la révision par l'EGL du Rapport d'évaluation des Manifestations d'Intérêt et de la Demande de Propositions, faisant suite à l'avis d'objection de la BAD en date du 21 octobre 2025, émis en réponse aux sollicitations de l'EGL du 30 juillet 2025 pour le Rapport d'évaluation des Manifestations d'intérêt et du 28 août 2025 pour la Demande de Propositions.	• Finalisation de la révision du Rapport d'évaluation des Manifestations d'Intérêt et de la Demande de Propositions. • Requête, à la BAD par l'EGL, de l'avis de non-objection sur la version révisée du Rapport d'évaluation des Manifestations d'Intérêt et de la Demande de Propositions. • Publication de la Demande de Propositions et poursuite de la procédure.	La Commission d'évaluation des Manifestations d'intérêt estime qu'il faudrait envisager la relance de cette procédure en vue de permettre d'avoir éventuellement le minimum de six (6) candidats exigés pour la Liste restreinte.
20	**Processus de recrutement du consultant chargé de l'élaboration**	• Publication de l'Avis à Manifestation d'Intérêt le 05/11/2025 sur le site de la BAD et dans les journaux Le Renouveau du	Relance de la procédure dès réception de l'avis de non-objection de la BAD.	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
	de la Politique énergétique régionale de la CEPGL et de son Plan d'action stratégique de mise en œuvre	Burundi, le Potentiel de la RDC et ImvahoNshya du Rwanda en date du 07/11/ 2025. • Remise des Manifestations d'Intérêt, le 21/11/2025 à l'EGL, par les soumissionnaires. A cette date de soumission, une seule candidature a été réceptionnée. • Requête de l'EGL à la BAD, en date du 04/08/2026, demandant l'autorisation pour (i) déclarer infructueuse la procédure pour le motif d'insuffisance de candidatures et (ii) relancer la procédure de sélection par la publication d'un nouvel Avis à Manifestations d'Intérêt.		
21	**Processus de recrutement d'un consultant individuel chargé de l'élaboration d'une Stratégie de développement des Energies**	• Publication de l'Avis à Manifestation d'Intérêt le 11/11/2025 sur le site de la BAD et dans les journaux LeRenouveau du Burundi, le 14/11/2025, le Potentiel de la RDC, le 17/11/2025 et l'ImvahoNshya du Rwanda en date du 19/11/ 2025.	Relance de la procédure dès obtention de l'approbation de la BAD.	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
	Renouvelables dans la CEPGL	• Remise des Manifestations d'Intérêt le 28/11/2025 à l'EGL par les soumissionnaires. Une seule candidature réceptionnée à la date de remise des Manifestations d'Intérêt. • Le 04/08/2026, EGL a adressé à la BAD une requête sollicitant son autorisation pour (i) déclarer infructueuse la procédure pour le motif d'insuffisance de candidatures et (ii) relancer la procédure de sélection par la publication d'un Nouvel Avis à Manifestations d'intérêt.		
22	**Etude de faisabilité, d'APD et DAO pour la Réhabilitation, la Fiabilisation et l'Extension des Réseaux MT/BT de distribution d'électricité à l'Est de la RDC**	• EGL a finalisé la préparation du Projet de Termes de Référence (TDR) et l'a envoyé à la SNEL (Société Nationale d'Electricité de la RDC) pour avis et commentaires avant la demande d'Avis de non-objection de la BAD.	• Demande d'Avis de Non-Objection de la BAD sur l'Avis à Manifestation d'Intérêt. • Publication de l'AMI dès réception de l'avis de non-objection de la BAD. • Poursuite du processus.	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		• L'Equipe de la SNEL en charge de ce Projet a adressé à l'EGL ses avis et commentaires le 04/02/2026. • La version finalisée des TDR intégrant les observations de la SNEL SA a été transmise par l'EGL à la BAD le 13/02/2026, pour avis de non-objection.		
23	**Processus de recrutement d'un Cabinet d'Audit pour les exercices 2025, 2026 et 2027**	• Ordre de service émis en date du 16/09/2026 pour demander au Cabinet SIFEC SARL l'exécution de l'audit financier du Projet au titre de l'exercice 2025. • Démarrage, le 30/09/2026 des travaux d'audit au titre de l'exercice 2025.	• Réalisation de l'Audit financier du Projet au titre de l'exercice 2025.	
24	**Infrastructures associées**			
	A. Poste 220 kV de Kamanyola	• Mise au point, par l'EGL et l'Agent de soumission de la KfW, du Rapport d'évaluation technique révisé et corrigé relatif au recrutement d'un Ingénieur-Conseil chargé de la révision des Etudes, l'appui à la Passation des Marchés	• Négociation des termes du contrat avec le candidat retenu après l'approbation du Rapport d'évaluation des propositions financières par la KfW ;	• Travail rapproché avec les Experts des Sociétés Nationales d'Electricité (REGIDESO/BURUNDI,

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		EPC, le Contrôle et la Surveillance des travaux de construction du Poste de Kamanyola, de la Ligne Kamanyola-Buhandahanda, y compris le Poste de Buhandahanda ; • Requête d'avis de non-objection de la KFW, en date du 13/08/2026, sur la version révisée et corrigée dudit Rapport d'évaluation des Propositions techniques ; • Réception de l'avis de non-objection de la KfW en date du18/08/2026 ; • Ouverture des Propositions financières le 31/08/2026. • Demande d'avis de non-objection de la KfW sur le Rapport d'évaluation des propositions financières proposant l'attribution provisoire du marché pour le recrutement d'un Ingénieur Conseil chargé de la révision des Etudes, de l'appui à la Passation des Marchés des entreprises de construction ainsi	• Demande d'avis de non-objection de la KFW sur le projet de Contrat et le PV de négociation ; • Poursuite de la procédure dès réception de l'avis de non-objection de la KFW.	SNEL/RD Congo, EDCL/EUCL/REG/RWANDA) • Anticipation sur la disponibilité du financement permettant de débuter et achever le projet dans les conditions requises.

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		que du Contrôle et de la surveillance des travaux de construction du Poste de Kamanyola et de la Ligne Kamanyola-Buhandahanda, y compris le nouveau poste de Buhandahanda.		
	B. Ligne 220 kV Kamanyola-Buhandahanda /RDC	• Mise au point, par l'EGL et l'Agent de soumission de la KfW, du Rapport d'évaluation technique révisé et corrigé relatif au recrutement d'un Ingénieur-Conseil chargé de la révision des Etudes, l'appui à la Passation des Marchés EPC, le Contrôle et la Surveillance des travaux de construction du Poste de Kamanyola, de la Ligne Kamanyola-Buhandahanda, y compris le Poste de Buhandahanda ; • Requête d'avis de non-objection de la KFW, en date du 13/08/2026, sur la version révisée et corrigée dudit Rapport d'évaluation des Propositions techniques ;	• Négociation des termes du contrat avec le candidat retenu après la finalisation de l'évaluation financière, combinée et finale ; • Demande d'avis de non-objection de la KFW sur le projet de Contrat et le PV de négociation ; • Poursuite de la procédure dès réception de l'avis de non-objection de la KFW.	• Travail rapproché avec les Experts de la Société Nationale d'Electricité de la RDC (SNEL SA) • Anticipation sur la disponibilité du financement permettant de débuter et achever le projet dans les conditions requises • Anticipation sur la mobilisation de la SNEL sur les expropriations.

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		• Réception de l'avis de non-objection de la KfW en date du18/08/2026; • Ouverture des Propositions financières le 31/08/2026. • Réception de l'objection de la KfW sur le Rapport d'évaluation des Propositions financières proposant l'attribution provisoire du marché pour le recrutement d'un Ingénieur Conseil chargé de la révision des Etudes, de l'appui à la Passation des Marchés des entreprises de construction ainsi que du Contrôle et de la surveillance des travaux de construction du Poste de Kamanyola et de la Ligne Kamanyola-Buhandahanda, y compris le nouveau poste de Buhandahanda.		
	C. Ligne 220 kV Kamanyola-Karongi	• Poursuite de la négociation entre l'EDCL/REG et la BEI afin de la mise à disposition, par cette Banque, du financement requis pour la	• Poursuite de la négociation entre l'EDCL/REG et la BEI pour la mise à disposition du	Défis à relever : • Risque de décalage du calendrier de mise

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		construction de la Ligne et la surveillance des travaux; • Evaluation des Propositions techniques et élaboration, par l'EDCL/REG, du Rapport d'évaluation des Propositions techniques; • Requête à la BEI de l'avis de non-objection sur le Rapport d'évaluation technique.	financement pour la construction de la Ligne et la surveillance des travaux. • Poursuite de la procédure dès réception de l'ANO demandé à la BEI.	en service de la Centrale Ruzizi III ; • Risque lié à la disponibilité des financements pour la construction de la Ligne ; • Risque lié à la disponibilité des terres et droits fonciers.
	D. Ligne 220 kV Kamanyola-Bujumbura	-	Implantation de 7 Pylônes sur le territoire congolais dès que possible.	La construction de la ligne a été financée par la BAD à hauteur de 16,17 Millions d'UC, soit 23,1 Millions de dollars américains. De son côté, l'UE a pris en charge le financement de la construction du poste de Rubirizi au Burundi, pour un

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
				montant de 14,7 millions d'euros.
	E. Nouveau Poste national 220 kV de Buhandahanda	• Transmission, à la BAD par la SNEL SA, des rapports d'audit des exercices 2022 et 2023, ainsi que l'audit de clôture du Projet NELSAP, sur lesquels la BAD doit formuler ses observations préalables avant l'annulation du financement.	• Transmission, à la KFW par la SNEL SA, de l'inventaire, des matériels et équipements à monter pour le Poste, lesquels sont déjà acquis et entreposés dans les magasins de Luiro à proximité de Bukavu ; • Recrutement par la SNEL SA de l'entreprise de construction du Poste ; • Validation des équipements disponibles à Luiro par l'Ingénieur-Conseil en cours de recrutement par l'EGL sur financement de la KfW.	• Le projet de construction du poste de Buhandahanda, initialement placé sous la responsabilité du NELSAP, a été annulé par la BAD en raison des retards accumulés dans sa mise en œuvre. • Un accord sur les modalités de construction de ce Poste devra être convenu entre la SNEL SA et la KfW. Celle-ci indique que le financement de la construction ne

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
				pourra être envisagé qu'après la réalisation et la validation des études requises.

Fait à Bujumbura, le...08.../...10./2026

LE DIRECTEUR GENERAL,

Charles VUMBI MBENGA